

Or, le régime dure depuis longtemps. Le prix du charbon dans la province a monté d'environ \$3 la tonne parce qu'il n'y a plus de subventions. L'industrie ne peut payer les salaires en Nouvelle-Ecosse parce que la production n'est plus subventionnée et que la Dosco ne reçoit plus d'assistance. Je ne dis pas qu'elle avait droit à toute celle qu'elle a obtenue de l'Etat, mais je dis que c'est parce que le Gouvernement n'a pu scruter et vérifier complètement les rapports et les états financiers de ses vingt-six sociétés filiales que cette société a réussi à jongler avec les prix. Pour la surveiller efficacement il faudrait être sur place tout le temps. Si les autorités fédérales n'interviennent pour soustraire la grève aux autorités provinciales et aux autorités locales et en confier le règlement à quelque organisme d'Ottawa, la Nouvelle-Ecosse se dépeuplera en peu de temps. Des centaines d'hommes qui travaillaient à cette industrie pendant la guerre cherchent des emplois dans d'autres provinces du Canada, apparemment parce que personne ne prend la peine de régler la grève.

Je cherche ici à bien faire comprendre le rôle des régies. Tout se résume à la responsabilité publique. Lorsqu'un député est élu membre de la Chambre des communes ou qu'un gouvernement se forme, la population qui choisit son représentant ou qui délègue l'autorité au gouvernement attend du régime des directives, lui demande de surveiller l'économie nationale et d'assurer à chacun le droit de vivre au pays, ainsi que d'empêcher que ceux-ci amassent des millions pendant que ceux-là émargent à l'assistance. Telle est la mission du gouvernement, et ceux qui, dans les provinces, parlent tant du maintien de l'autonomie provinciale ont été pendant trente ans les directeurs d'un bureau de bienfaisance. C'est tout ce qu'ils sont. Il n'y a pas eu de gouvernement ni en Nouvelle-Ecosse, ni au Nouveau-Brunswick, ni dans l'Île du Prince-Edouard. On s'agrippe à ce qui donne du prestige. C'est un nouveau tour que joue la vanité de se cramponner au peu de pouvoir qu'on peut conserver.

Ce n'est pas moi qui prendrai la défense du premier ministre de la province dans cette querelle au sujet des droits provinciaux. C'est ici que se trouve le pouvoir. Il doit y avoir une direction centrale. Je crois que la population de la Nouvelle-Ecosse aurait été cent fois mieux, si elle avait accepté les propositions du gouvernement fédéral, au lieu de traiter avec ce petit organisme de deux sous qui constitue, là-bas, l'assemblée législative. J'exhorte de nouveau le ministre de la Reconstruction (M. Howe), pour qui j'ai beaucoup d'estime, à prendre les moyens qui s'imposent.

[M. Gillis.]

Je crois que son intervention est gênée par un grand nombre de toriers de là-bas, car, ingénieur et homme pratique, il connaît le problème et tient plus aux réalisations qu'à l'argent. Voilà la bonne façon d'envisager le problème. S'il avait pleine liberté d'action, il aurait réglé le différend, trouvé les subventions nécessaires ou mis en marche les rouages voulus. Qu'il cherche à s'entendre avec le ministre du Travail sur les moyens à prendre pour régler ce problème. Voici une situation qui laisse grandement à désirer: le ministre de la Reconstruction déclare à la Chambre, — le 1er avril, je crois, — qu'il est tout disposé à rencontrer les industriels et les représentants du syndicat, et à aviser aux subventions susceptibles de régler le problème.

M. HOMUTH: Poisson d'avril!

M. KNOWLES: C'est le jour où vous avez présenté votre amendement.

M. GILLIS: Peu importe la date, cette déclaration publique venait d'un membre du cabinet. Quelques jours plus tard, un haut fonctionnaire du ministère du Travail déclare qu'aucune subvention ne sera versée afin de régler le problème. Les deux ministres devraient s'entendre.

Les députés qui siègent à ma droite ou ceux qui se trouvent à l'extrême gauche n'oseraient, j'en suis sûr, m'affirmer que l'industrie de la houille, de l'acier, de la construction des navires, de la pêche ou des textiles, toutes des industries de base au Canada, se trouvent dans une meilleure posture que pendant la guerre, alors que le Gouvernement organisait la production, répartissait les matériaux et surveillait le revenu général du pays. Il n'y a pas de comparaison possible. Je ne vois pas pourquoi il ne serait pas cent fois plus facile d'accomplir en temps de paix ce que nous avons fait en temps de guerre. C'est ce que je n'arrive pas à comprendre. Je conseille à mes amis les conservateurs de procéder à une petite vérification. Ils se montrent très irascibles quand il s'agit de régies et d'entreprise privée. Je parlerai en particulier de l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) pour qui j'ai beaucoup de respect. Je regrette qu'il ne soit pas présent en ce moment. C'est un avocat éminent, un homme qui raisonne avec logique en tout, sauf quant au choix de son parti. A propos des régies, il avait donné, en 1942, d'excellents conseils au parti conservateur. Voici ce qu'il disait aux membres du club des hommes d'affaires de Toronto:

Personne ne peut réussir à nous convaincre que les principes en vigueur sous le règne de la reine Victoria peuvent s'appliquer à une époque qui a élevé des hommes comme sir Stafford Cripps (un socialiste) au poste de premier